



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Délibération n°2025-015-DE

OBJET : Approbation des taux des taxes 2025

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 15

Excusé(s) : 2

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) : 1

Pour : 17
Contre(s) : 0
Abstention(s) : 0

Le quatorze avril deux mille vingt cinq, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 08 avril 2025

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Stéphanie SEON, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Céline VACHERON

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Patrick MICHAUD pouvoir à Patrice COUCHAUD, Mickaël MASSARO pouvoir à Alain CHEVET

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Patrick MICHAUD, Mickaël MASSARO

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Madame MAILLARD rappelle l'obligation de déterminer chaque année les taux de fiscalité directe locale. Elle rappelle que les taux 2024 était fixé ainsi :

=> Taxe d'habitation : 8.97 %

=>Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.96 %

=>Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.16 %

Sur proposition de la commission Finances dans sa séance du 07/04/2025, il est proposé de ne pas augmenter les taux pour 2025 :

=> Taxe d'habitation : 8.97 %

=>Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.96 %

=>Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.16 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250414-2025-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'appliquer pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - => Taxe d'habitation : 8.97 %
 - =>Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.96 %
 - =>Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.16 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux

Champdieu, le 14 avril 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL

